

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2013

---

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1410)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE31

présenté par  
Mme Erhel, rapporteure

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« environnement »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 32 :

« propice à l'appropriation et à la diffusion des savoirs numériques : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'adapter la rédaction initiale aux alinéas suivants, en insistant sur la diffusion des savoirs numériques et leur appropriation plutôt que sur la construction d'un environnement économique et culturel propice au développement de l'économie numérique. En effet, les points suivants concernent l'éducation, la formation professionnelle et l'appropriation des savoirs.